COMMUNE DE GACOGNE

<u>Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du</u> Jeudi 9 Octobre 2014 à 19 h à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- BAIL DE l'ANCIENNE POSTE,
- QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents: Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Jean-Pierre CAMBIANICA, Camille DEBEZE, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Brigitte HORB, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT.

Absent excusé: Guy GODEFROY.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 1^{er} Septembre 2014.

• BAIL DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Le dernier locataire a quitté les lieux le 30 Septembre 2014. M. le Maire donne lecture d'une demande de location qui vient de lui parvenir, émanant de Mme Eva DUMONT qui souhaiterait, en cas d'acceptation, occuper ce logement dans les meilleurs délais.

- . Le loyer mensuel est fixé à 325 €, révisable annuellement en fonction de l'indice en vigueur,
- . Le délai-congé est de 3 mois.
- . Seront à la charge du locataire :
 - le chauffage et le courant électriques ;
 - l'entretien du dispositif d'assainissement individuel (vidange de la fosse septique) à hauteur des 4/5^{ème}, le 1/5^{ème} restant sera payé par la Commune, une partie du rez-de-chaussée étant occupé par la bibliothèque municipale.
 - La surface du logement refait à neuf est de 57m².
 - Le dépôt de garantie : 325 €.

Après délibération, les membres du Conseil présents donnent leur accord pour que le bail puisse être signé avec Mme Eva DUMONT, laquelle pourra aussitôt prendre possession du logement.

• QUESTIONS DIVERSES

Indemnité versée à la Trésorière

Annuellement, une indemnité est allouée à la Trésorière, en échange de son aide et de ses conseils, laquelle est calculée sur la moyenne des budgets des trois dernières années de la Commune et du Service d'eau. Cette année, pour la Commune de Gâcogne, cette prime est de 371 € net. Les membres du Conseil donnent leur accord quant à ce montant et autorisent le Maire à adopter le même mode de calcul pour les 6 années à venir, sans qu'il soit nécessaire de délibérer chaque année.

Retard d'envoi de l'avis de paiement de la Taxe Foncière

Une circulaire du Trésor Public vient d'être adressée à la Mairie pour annoncer que les avis d'imposition de la Taxe Foncière n'arriveront pas aux destinataires avant le 15 Novembre 2014 et, qu'en conséquence, le paiement devra intervenir avant le 15 Décembre 2014, (au lieu du 15 Octobre habituel), soit en même temps que celui de la Taxe d'Habitation,

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

Une personne désireuse de recevoir la copie de chaque compte rendu de réunion du Conseil vient d'en faire la demande. A cet effet, il est envisagé de demander aux responsables de la Communauté de Communes du Pays Corbigeois s'ils accepteraient que ces comptes rendus puissent figurer sur leur site internet afin que les administrés de Gâcogne ou tout autre personne aient la possibilité de les consulter.

Remplacement provisoire du cuisinier de la cantine scolaire

Le cuisinier va subir une opération durant la 2^{ème} semaine de vacances scolaires de la Toussaint. Son arrêt maladie est prévu de 15 jours minimum à partir de la rentrée fixée au 3 Novembre 2014.

Devant les difficultés rencontrées pour pallier à son remplacement de courte durée, deux membres du Conseil se proposent d'assurer les courses, le service à table, la vaisselle et le rangement bénévolement et à tour de rôle durant son absence. Par ailleurs, il va être demandé à l'Auberge de fournir les repas pour les 24 enfants scolarisés à Gâcogne.

Fait à Gâcogne le 11 Octobre 2014

Christophe GAGNEPAIN Maire de Gâcogne